



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025

Je, soussigné, Sébastien Demers, greffier de la Ville de Saint-Pie, donne avis public que :

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier pour l'exercice 2025 de la Ville de Saint-Pie sera déposé lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie, le **mardi 30 juin 2026 débutant à 18 h 00**, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Donné à Saint-Pie, ce 5 juin 2026

Sébastien Demers
Greffier